

Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME



Pièce n°4 – Document Graphique du Règlement










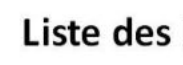
> Dossier de Projet
Version provisoire de travail
Septembre 2021

Partie ouest
Echelle : 1/5000ème

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	-	-	02/02/2012
Mise en compatibilité 1	24/02/2015	/	21/07/2016
Modification simplifiée 1	28/03/2017	/	27/06/2017
Mise à jour 1	/	/	13/11/2018
Mise à jour 2	/	/	28/03/2019
Modification simplifiée 2	11/04/2019	/	26/11/2019
Révision	22/03/2016		
Le Maire			



Légende des prescriptions graphiques

-  Espaces Boisés Classés
-  Emplacements réservés
-  Secteur de préservation et de développement commercial
-  Secteur soumis à OAP
-  Secteurs de risques d'inondation par submersion : zones bleues
-  Secteurs de risques d'inondation par submersion : zones rouges
-  Eléments de patrimoine bâtis à préserver
-  Eléments de patrimoine paysager à préserver (haies)
-  Reculs des constructions aux abords des RD733 et RD131
-  Terrains aménagés/batis non cadastrés

Liste des Emplacements réservés

N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire	Surface m²
E1	Aménagement d'un accès viaire et piétons-cycles	Commune	4760
E2	Aménagement d'un accès viaire et piétons-cycles	Commune	2670
E3	Aménagement et préservation d'accès de désenclavement des terrains en arrière-plan de la rue S. Champlain	Commune	350
E4	Aménagement et préservation d'accès aux équipements d'intérêt collectif	Commune	940

Légende des zones

-  UA - secteur du centre-bourg
-  UB1 - secteurs de faubourgs
-  UB2 - secteurs d'urbanisations périphériques du bourg
-  UB2a- secteur de proximité de la RD933
-  UC - secteur d'espaces bâtis de la rue des Fiefs
-  UE - site d'équipements publics et d'intérêt collectif
-  UE1 - site de projet de parking public
-  UV - secteurs de villages
-  UX1 - secteur d'activités de la ZAE des Justices
-  UX2 - secteur de la ZAE Omégua
-  AUZac - secteur d'aménagement de la ZAC de Champlain
-  AUV - secteur à aménager en extension de village à vocation d'habitat
-  AUE - secteur à aménager pour l'accueil d'équipements
-  1AU - secteur d'aménagement futur, à vocation d'accueil d'habitat
-  1AUX - secteur d'aménagement futur, à vocation d'accueil d'activités
-  A - sites de bâtis, installations et terres agricoles
-  Ap - secteurs de terres et de paysages agricoles à préserver
-  AOr - sites de bâtis d'activités aquacoles au sein des espaces remarquables du littoral
-  AOrp - marais aménagés pour l'aquaculture au sein des espaces remarquables du littoral
- Nr - secteurs d'espaces naturels constitutifs d'espaces remarquables du littoral
- N - secteurs d'espaces naturels et boisés protégés, comprenant du bâti isolé ou diffus
- Ne1 - sites d'équipements publics, de taille et capacité d'accueil limités
- Ne2 - sites d'hébergements à vocation sociale, de taille et capacité d'accueil limités
- Nx - site de commerce et restauration existants, de taille et capacité d'accueil limités

